

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 30 janvier 2025, sur demande du ministre des Armées, le Préfet du Var a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'approbation des plans modificatifs des servitudes radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques et contre les obstacles relatifs aux centres radioélectriques d'émission et de réception : du Cannel-des-Maures – Aéroport, n°ANFR 083 057 0035, de Draguignan – Camp de la Vaugine, n°ANFR 083 057 0007, d'Ampus – Grand Puits, n°ANFR 083 057 0039, de Vidauban – Piste des pommiers, n°ANFR 083 057 0027, ainsi qu'aux faisceaux hertziens entre les centres radioélectriques : d'Ampus – Grand Puits et Le Cannel-des-Maures – aéroport, du Cannel-des-Maures – aéroport et Draguignan – Camp de la Vaugine, sur le territoire des communes d'Ampus, des Arcs, de Callas, Draguignan, Figanières, Flayosc, La Garde-Freinet, La Motte, du Cannel-des-Maures, du Luc, du Muy, du Plan-de-la-Tour, de Lorgues, Sainte-Maxime, Taradeau, Tourtour, Trans-en-Provence et Vidauban, au bénéfice du Ministère des Armées.

Le projet consiste à actualiser les plans des servitudes radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques (PT1) et contre les obstacles (PT2), nécessaires à la protection des centres radioélectriques Le Cannel-des-Maures - Aéroport, n°ANFR 083 057 0035, Draguignan - Camp de la Vaugine, n°ANFR 083 057 0007, Ampus - Grand Puits, n°ANFR 083 057 0039, Vidauban - Piste des pommiers, n°ANFR 083 057 0027 ainsi qu'aux faisceaux hertziens (PT2 LH / FH) entre ces centres. La modification des plans porte sur les trois types de servitudes d'utilité publique de protection, respectivement identifiées par l'agence nationale des fréquences sous les intitulés PT1, PT2 et PT2 LH / FH.

Le responsable est le ministère des Armées – direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information – division des opérations - Centre National de Gestion des Fréquences (CNGF) - section servitudes.

Monsieur Philippe de BOYSERE est le commissaire enquêteur désigné pour conduire cette enquête publique.

L'enquête se tient dans les communes d'Ampus, de Draguignan, du Cannel-des-Maure et de Vidauban du mardi 22 avril 2025 au mercredi 14 mai 2025 inclus, soit 23 jours consécutifs (samedis, dimanches et jours fériés étant toutefois exceptés).

Le siège de l'enquête est fixé en mairie du Cannel-des-Maures.

Le dossier complet comprend les plans et les mémoires explicatifs relatifs à chaque centre radioélectrique et à chaque type de servitude. L'accès au dossier est soumis aux règles suivantes : (1) le demandeur doit s'identifier auprès de l'agent municipal préposé, (2) le dossier est en lecture simple et (3) aucune copie n'est autorisée.

L'enquête comprend une consultation des services territoriaux de l'État dans le Var. Le résultat est ajouté au dossier d'enquête par le commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions directement sur un des registres d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, aux jours et heures ci-après :

Lieux et siège de l'enquête	Ouverture		Permanences du commissaire enquêteur	
	Jours	Heures	Jours	Heures
Mairie d'Ampus 1, Place la Mairie 83111 Ampus	lundi mardi, jeudi, vendredi	de 9h30 à 12h30	mardi 6 mai 2025	9h30 à 12h30
Mairie de Draguignan Centre Joseph Collomp (2ème étage) Place Cassin 83300 Draguignan	du lundi au jeudi	de 8h à 16h30	lundi 5 mai 2025	13h30 à 16h30
	le vendredi	8h à 12h		
Mairie du Cannel-des-Maures [siège] Hôtel de Ville Parc Henri Pellegrin 83340 Le Cannel-des-Maures	du lundi au jeudi	de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30	mardi 22 avril 2025	9h à 12h
	le vendredi	de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30	mercredi 14 mai 2025	14h à 16h30
Mairie de Vidauban Hôtel de Ville Place Clémenceau 83550 Vidauban	du lundi au vendredi	de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h	lundi 28 avril 2025	14h à 17h

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale ou déposées, à l'attention du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête où elles sont annexées au registre. Les observations et propositions peuvent être aussi faites à l'adresse courriel : psrlecannel-epvar@administrations83.net. Les courriels sont édités et annexés par le commissaire enquêteur au registre d'enquête du Cannel-des-Maures.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public dans les 18 mairies concernées par le projet et au bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture du Var ainsi que sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.var.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Toutes-les-enquetes-publiques-cloturees>, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.